Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 12/04/2024

TANGER MARCHE BONDY Tanger Marche rappelle Cumin en poudre 1 KG



- Noms des modèles ou références concernés : **Heera Premium Quality - Cumin Powder (Jeera Powder) 1kg**
- Marque : **Heera**
- **Lot 1R2010323 Date de consommation recommandée 31/12/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Tanger Marche Bondy, Tanger Marche Bobigny, Tanger Marche Garges les Gonesse, Tanger Marche Mureaux**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Évaluation de la conformité : - Chlorpyriphos: il s'agit d'une substance que la base de donnée européenne ECHA catégorise comme étant sans doute éligible aux catégories 1A ou 1B, c'est-à-dire d'être une substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique**
- Risques encourus par le consommateur : **Produits phytosanitaires non autorisés**
  Dépassement des limites autorisées de pesticides
- Description complémentaire du risque : **En l'absence de VTR, lorsque la SA est classé comme 1A ou 1B (ou comme dans le cas du chlorpyriphos), l'absence de VTR est due à l'impossibilité de fixer une valeur seuil de sécurité**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Les produits sont donc considérés comme dangereux, les mesures de gestion suivantes sont nécessaires : retrait, informations consommateurs, rappel, rappelconso.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre